

RÉDACTION

ADMINISTRATION

BUREAU DES ABONNEMENTS

Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

1 mois 2 mois 6 mois 1 an Suisse... Fr. 1 50 4 - 6 50 12 - Etranger... 2 80 7 - 13 - 25 -

On peut s'abonner à chaque bureau de poste. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

AGENCE DE PUBLICITÉ

HAASENSTEIN & VOGLER

Rue St-Pierre

Fribourg

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton 15 cent. La Suisse... 20 » la ligne ou L'Etranger... 25 » son espace. Réclames... 50 »

M. V. X.

Nouvelles du jour

La presse italienne fait grand bruit autour d'une grève qui a éclaté dernièrement dans une filature de Ranica, près de Bergame. Le motif de la grève a été le renvoi d'un ouvrier, qui, en sa qualité de vice-président du syndicat ouvrier, a dû plusieurs fois et très justement rappeler le patron à l'observation du contrat de travail. Les catholiques sociaux, tels que le professeur Rezzara, interposèrent leur médiation, mais tous leurs efforts vinrent se briser contre la mauvaise volonté du patron déclarant qu'il ne céderait pas. La grève fut donc décidée, et tous les ouvriers et ouvrières de la filature cessèrent le travail. Le journal catholique de Bergame ouvrit une souscription en faveur des grévistes et l'on vit l'évêque de Bergame, Mgr Radini-Tedeschi, ainsi que les dirigeants du mouvement social-catholique en Italie, souscrire des sommes importantes. Avant-hier, c'était le cardinal Agliardi qui envoyait cent francs « pour défendre la liberté des associations professionnelles ». Il ne s'agit de rien moins, en effet, dans le cas présent, que de protéger la liberté d'association des ouvriers contre l'omnipotence des patrons. Les catholiques italiens ont cent fois raison de sauvegarder le droit des travailleurs à s'unir pour la défense de leurs intérêts professionnels. Non seulement ils soutiennent la cause de la justice, mais ils s'attirent la reconnaissance et la sympathie de la classe ouvrière, qui voit trop souvent en eux des ennemis, et des alliés des capitalistes.

Les anarchistes, les socialistes, les francs-maçons et les libres-penseurs de tous les pays usent ces jours-ci de l'intimidation pour sauver la tête de Ferrer. On ne sait encore si le professeur d'anarchie sera réellement exécuté ou si une grâce intervenant au dernier moment ne convertira pas la peine capitale en une détention perpétuelle.

Ferrer a préparé méthodiquement le mouvement anarchiste qui a abouti aux massacres de Barcelone. Quand l'explosion se produisit, il se cacha. Cette lâcheté ne permet pas de croire qu'il soit moins coupable que les forcenés qui se ruèrent à l'incendie, au pillage et à l'assassinat. Le gouvernement espagnol et le roi Alphonse XIII ne peuvent être soupçonnés de prendre une décision à la légère. Le sort de Ferrer est actuellement entre leurs mains. Ils inclinent sans doute personnellement à la mansuétude, mais ils songent aussi que le crime d'organisateur d'une émeute sanglante est un de ceux qui doivent être punis gravement et que le pays doit être sûrement préservé contre les entreprises de ceux qui le conduiraient à la révolution et à l'abîme.

La dépêche d'hier signalant un article d'un journal d'Oran qui affirmait que les officiers français Voulet et Chanoine vivaient encore nous fait récapituler sommairement le drame militaire dont ils ont été les acteurs et qui s'est déroulé il y a une dizaine d'années déjà. En 1898, les capitaines Voulet et Chanoine — celui-ci fils du général Chanoine, ancien ministre de la guerre — furent chargés par le ministre des colonies françaises d'une exploration au centre de l'Afrique. On signala bientôt en France des actes d'atrocités auxquels ils s'étaient livrés contre les indigènes. Au mois de juillet 1899, le lieutenant-colonel Klobb fut chargé par le gouvernement français de prendre le commandement de la mission de l'Afrique centrale, en lieu et place de ses deux chefs Voulet et Chanoine. Lorsque le colonel

Klobb arriva auprès de ceux-ci, il fut reçu par un feu de salve commandé par le capitaine Voulet. Il tomba criblé de balles, ainsi que son lieutenant Meynier. On raconte que, ensuite, les troupes indigènes, pour se faire pardonner le crime commis, tuèrent leurs chefs Voulet et Chanoine. Ce fait a été rapporté par les sergents français Fourot et Bouthel, qui disent avoir constaté le décès des deux rebelles, dressés les actes et inhumés les deux cadavres.

On saura bientôt si les deux sous-officiers français ont menti et si réellement Voulet et Chanoine, épargnés par les nègres de leur expédition, ont pu gagner le centre de l'Afrique et y fonder un Etat indépendant, que le capitaine Voulet aurait ensuite livré au colonel français Millot.

Avant-hier est arrivé à Paris le récit de la prise d'Abescher, la capitale du Ouadaï, par les troupes du colonel Millot, et il n'est pas du tout fait mention dans cette relation de la rencontre des deux anciens rebelles Voulet et Chanoine.

Le Peuple français affirme que la loterie monstre autorisée par le gouvernement français pour liquider les diverses loteries en souffrance serait destinée, en dehors de son but avoué, à alimenter la caisse électorale du ministère de l'intérieur. L'adjudicataire aurait dû consentir à une forte remise en faveur de cette caisse, et des hommes politiques se seraient assurés des parts de bénéfice dans l'opération, au profit du parti radical.

Mgr Hulka, évêque de Budweis (Bohême), a interdit à son clergé de langue tchèque la formation d'une association projetée. Cette mesure se rattache à celles identiques qui ont été prises par l'archevêché de Prague et d'une manière générale dans toute la Bohême et la Moravie par l'autorité religieuse, justement inquiète des tendances de ces associations. Ce furent des sollicitudes de même nature qui firent interdire par l'archevêché de Vienne, il y a environ huit ans, les congrès ecclésiastiques dont le promoteur était Mgr Scheicher, de Sanct-Polten. Ce mouvement est du reste en décroissance marquée.

On prête à Pie X l'intention de supprimer ou mieux de fusionner certains Ordres religieux qui n'ont plus de raison d'être, soit que le recrutement en soit insuffisant, soit qu'ils aient le même but et la même organisation. Les Ordres religieux sont à l'heure actuelle au nombre de 93, dont 35 Ordres monastiques, 17 Ordres mendiants et 41 Congrégations religieuses.

L'Italie, qui souffre d'une pléthore de vins et qui voyait la crise vinicole s'aggraver d'année en année, se reprend à espérer. La récolte de la présente année est de beaucoup inférieure à celle des dernières années. On l'évalue à 38 millions d'hectolitres, alors que celle de 1907 s'est élevée à près de 53 millions et celle de 1908 à 47 millions. Le marché des vins sera moins encombré et les prix pourront se relever. Toutefois la crise va persister encore quelques années. On produit beaucoup trop de vin, et la consommation tend plutôt à diminuer. La bière et les eaux minérales font une concurrence sérieuse au vin, même en Italie où cependant il est si facile de boire de bons vins et à bon marché. Le seul remède efficace à la situation serait d'arracher des vignes et de les remplacer par des cultures fourragères ou maraichères. Mais le conseil est plus vite donné que suivi. Les vigneron ne veulent pas en entendre parler et ils continueront longtemps encore à se lamenter avant de recourir à ce moyen radical.

L'avant-projet de code pénal suisse

LE DÉLIT

Nous avons vu l'importance nouvelle que prend la personnalité du délinquant aux yeux de la loi pénale. Le délit n'en reste pas moins l'élément primordial qui provoque la répression et décide le délinquant. C'est ce que dit l'article 1<sup>er</sup> du code : « Nul ne peut être puni, s'il ne commet un acte réprimé par la loi. » La notion du délit est étendue et simplifiée. Le vol est devenu international; il était naturel que la répression le devint également. C'est ce que réalise l'art. 8 du code et particulièrement le n<sup>o</sup> 3 qui prévoit la punition en Suisse d'un étranger qui a commis à l'étranger un délit et n'est pas extradé : cette disposition est limitée à un petit nombre de cas, mais elle est un premier pas dans une voie entièrement neuve.

Le projet de code pénal réalise une autre réforme plus profonde et plus essentielle. Actuellement, presque tous les codes pénaux divisent les infractions en trois catégories : les crimes, les délits et les contraventions, réparties entre diverses instances, mais qui ne se distinguent par aucune différence essentielle : « Les infractions que la loi attribue au tribunal correctionnel sont dénommées délits; celles qui sont déferées à la cour d'assises sont dites crimes. » Ce n'est pas une distinction; c'est une tautologie. Il n'y a, en réalité, entre ces diverses infractions, qu'une différence de degré, de gravité. La loi seule est à la base de la répartition entre les tribunaux, non la raison, et le critère est purement formel : c'est ordinairement, sauf dans le canton du Valais, qui possède un critère plus rationnel, mais très incommode, la peine prévue par le code qui dirige les infractions vers tel ou tel tribunal, vers tel ou tel compartiment, en sorte que la volonté purement arbitraire du législateur est la seule explication de cette répartition; c'est aussi ce qui permet la correctionnalisation des affaires criminelles, procédé cher aux parquets, mais très anormal, qui consiste à amoindrir la gravité d'un délit pour le faire juger par un tribunal correctionnel et le soustraire ainsi au jury.

Le projet de code pénal rejette cette division tripartite des infractions, presque générale en Suisse, et adopte le système plus simple et plus rationnel qui est en usage, avec certaines différences, à Appenzel (Rhodes-Intérieures), à Bâle-Ville, Glaris, Grisons, Schaffhouse, Schwyz, Unterwald le Haut et le Bas et Zoug; c'est le système de la division bipartite, en délits et contraventions, sans aucune distinction entre les délits graves et les moins graves, entre les crimes et les délits.

Mais le mot « contravention » prend un sens un peu différent de son sens ordinaire. Il ne s'agit plus seulement de la violation des règlements de police, mais aussi d'un grand nombre de petits délits, larcins et filouteries. Nous ne pouvons pas étudier en détail les dispositions de la partie spéciale du code qui énumère les infractions et en prévoit la peine. Il y aurait cependant une foule de remarques intéressantes à faire, car le projet inaugure un classement nouveau et introduit de nombreuses modifications dans le domaine traditionnel de la législation pénale.

Les délits contre l'Etat, contre sa sûreté intérieure et extérieure, contre les droits constitutionnels, toutes les infractions qui touchent à la politique perdent de leur importance et de leur gravité : devenus plus rares, devenus moins dangereux aussi, grâce au développement de l'instruction et des droits populaires, ces crimes se trouvent relégués, par un dilettantisme et une mansuétude peut-être un peu exagérés en face de l'anarchie qui

croît, dans les dernières pages et les plus basses pénalités du code. Il en est de même de la fabrication et de l'émission de la fausse monnaie, naguère encore, et jusqu'en 1832 en France, punies de mort : l'Etat punit, maintenant, un délit qui n'entraîne jamais un préjudice matériel très considérable; autrefois, il vengeait l'atteinte à la foi publique.

Les crimes et délits contre la vie et l'intégrité corporelle, et ceux aussi contre la propriété prennent, au contraire, dans le code, l'importance qu'ils ont depuis longtemps dans l'opinion populaire; les délits contre la sécurité des échanges, ceux contre la sécurité des communications occupent une place qui montre bien leur importance croissante dans notre société commerçante et économique.

Il est, enfin, un chapitre où l'on attendait du nouveau code des innovations profondes, celui des délits contre les mœurs. Une école de pénalistes et de sociologues, en effet, combat depuis longtemps la répression des instincts sexuels dépravés, qu'ils considèrent comme des affections pathologiques, relevant de la médecine et non du droit pénal, des hôpitaux et non des tribunaux.

Le système du projet, en ce point, est mitigé. Il exclut la poursuite d'office, dans tous les cas où le scandale est plus à redouter, pour la famille, que l'impunité. Il institue, d'autre part, toute une armature nouvelle contre la traite des blanches et l'exploitation de la débauche. Ces dispositions des art. 129 à 134 sont excellentes, à condition que les tribunaux consentent à les appliquer strictement, et aussi l'art. 262, qui atteint même le bailleur des locaux. Ce sont les règles mêmes qu'espérait la ligue abolitionniste.

Il est à souhaiter que les difficultés de l'administration de la preuve et la connivence inconsciente de certains juges ne les laissent pas sans résultat pratique.

Etranger

Les élections d'Alsace-Lorraine

Le scrutin de ballottage pour les élections aux conseils généraux a eu lieu dimanche dans six cantons d'Alsace et deux cantons de Lorraine. Le résultat de ce scrutin a été favorable au centre, qui — malgré le mot d'ordre donné par les socialistes en faveur des libéraux — a fait passer ses candidats dans les cantons de Wasselonne, Altkirch, Ferrette, Marmoutier et Hochfelden.

A Markolsheim, le candidat indépendant a remporté la victoire sur le centre; en Lorraine, les sièges sont échus, à Moyeuvre-Grande, au candidat du bloc lorrain contre le socialiste, à Grostenquin au candidat indépendant contre le centre. Le résultat total des élections est le suivant : en Alsace, 5 sièges reviennent aux libéraux démocrates, 12 au centre, 6 aux indépendants, 1 aux socialistes; en Lorraine, 10 sièges au bloc lorrain, 1 au centre, 1 aux indépendants.

En résumé, le centre, les socialistes et les libéraux démocrates gagnent chacun un siège; le bloc lorrain en perd deux, les indépendants un.

Les socialistes ont résolu d'attaquer l'élection de M. Blumenthal à Colmar, parce que M. Blumenthal — quoique candidat — aurait présidé un bureau électoral et parce que, d'autre part, les neuf cents bulletins blancs déposés n'auraient pas figuré dans le rapport officiel du vote.

Un scandale à Naples

Un grave scandale serait sur le point d'éclater à Naples. Le maire de la ville aurait découvert que, pendant qu'il était absent, on avait distrait, au bénéfice d'un journaliste bien connu une somme importante sur les fonds destinés par la municipalité de Naples aux sinistrés du cataclysme de Calabre et de Sicile. Le maire, dit-on, aurait menacé de présenter sa démission. Le journaliste en question était déjà

célèbre pour avoir, dans des circonstances analogues, bénéficié de la générosité des administrations locales.

Un canon contre les dirigeables

Avec les canons actuels, l'artillerie eût été complètement impuissante à atteindre et à détruire un dirigeable alors même qu'il ne s'éleverait qu'à 300 ou 400 mètres dans l'air. Il y a, en effet, pour les canons actuels, un double problème à résoudre : 1<sup>o</sup> il faut que s'affût soit construit de manière à permettre une inclinaison presque verticale du canon; 2<sup>o</sup> il faut que le canon lui-même soit d'une mobilité presque égale à celle du dirigeable, et qu'il puisse très rapidement tirer à la fois dans le plan horizontal et dans le plan vertical.

Les Allemands, depuis plus d'un an déjà, travaillent à résoudre ce double problème : et la maison Krupp a, parait-il, trouvé un canon qui répondrait à tous les desiderata.

L'illustration nous donne, en même temps que la photographie de ce curieux canon, quelques détails intéressants sur son maniement et son dispositif. Le canon, monté sur châssis automobiles, peut décrire un cercle complet dans le plan horizontal et tirer sur un angle de 75 degrés. Il a une portée maxima de 9000 mètres — portée réduite à 6000 m. dans le tir vertical.

Le point le plus curieux du canon est dans le projectile qui, outre la charge d'éclatement, comprend une fusée laissant dans l'air une traînée de gaz inflammable. On connaît ainsi très exactement la trajectoire, et l'on peut, si nécessaire, rectifier le tir. Le projectile explose au moment où il crève l'enveloppe du ballon.

Les expériences qui ont été faites dernièrement en Westphalie avec le canon et avec les projectiles ont, affirmé-t-on, été des plus concluantes.

Le tsar en Italie

Le tsar, qui ne sera pas accompagné par la tsarine, aura dans sa suite le baron Frederick, le ministre des affaires étrangères Isvolski, le maréchal de cour comte Benckendorf, le commandant du palais Bédouine, et l'aide de camp prince Orloff. Au retour l'empereur Nicolas II rendra au roi de Roumanie la visite faite par lui à Saint-Petersbourg.

Les lignes de chemin de fer seront gardées militairement sur tout le trajet parcouru par le tsar. D'après des informations parvenues de Rome au Berliner Tageblatt, le lieu de l'entrevue entre le tsar et le roi d'Italie serait le château royal de Racconigi.

Par sa visite à Racconigi, le tsar désirerait donner à la rencontre un caractère particulièrement cordial et amical.

Le choix de Bari comme lieu d'entrevue reste assez probable.

Le bruit court encore que le tsar et le roi se rendraient ensuite à Messine : on semble y compter.

L'ouverture de la Chambre grecque

Lundi la Chambre grecque a repris ses séances; M. Mavromichalis, le nouveau président du conseil, a lu une courte déclaration constatant le triste état administratif du pays et faisant appel à la concorde. Le ministre de l'intérieur a exposé ensuite une proposition de modification du règlement de la Chambre, qui a pour but d'éviter les discussions inutiles et de faciliter l'œuvre législative de la Chambre.

Le ministre de la guerre, M. Capathistis, a déclaré que la Grèce veut maintenir son armée en bon état d'organisation, mais ne pense à menacer personne. Le ministre se réserve de présenter ultérieurement des projets relatifs à cette organisation.

Il a déposé séance tenante : 1<sup>o</sup> le projet concernant le service des princes royaux dans l'armée; 2<sup>o</sup> un projet supprimant le commandement général de l'armée; 3<sup>o</sup> un projet supprimant le corps d'état-major tel qu'il est constitué actuellement et relatif à la formation d'un service d'état-major analogue à celui qui existe en France.

L'arrivée des harengs

Les « bancs » de harengs attendus par les pêcheurs de la côte orientale d'Angleterre sont au rendez-vous d'octobre, toujours exacts. En quarante-huit heures, hier et avant-

hier, une centaine de bateaux de Lowestoft et de Yarmouth ont pêché plus de cinq millions de harengs, qu'ils ont transportés et vendus à Grimsby. Dans quelques jours les bancs vont entrer dans la Manche, pour s'y faire prendre par les pêcheurs français, depuis Dunquerque jusqu'au Havre. Et si l'année est abondante, comme on en a vu, on jettera par tombereaux le hareng sur les terres picardes et normandes, pour les fumer.

Le loto italien

L'administration royale du loto italien constate dans son rapport sur la marche du loto en 1908, « avec une vive et naturelle joie, que les revenus de l'année dernière ont atteint une somme fabuleuse ». Recherchant les causes de ce phénomène, l'administration écrit qu'il est dû sans conteste aux événements terrifiants qui sont survenus l'an passé dans la belle Italie et qui ont stimulé les amis du loto, principalement dans la capitale, à tenter la fortune. Le tremblement de terre du 28 décembre a été la cause principale de la faveur extraordinaire du loto. D'où la « vive et naturelle joie » de l'inéffable administration.

Nouvelles diverses

Une dépêche de Cerbere (Pyrénées-Orientales) dit que l'avocat de Ferrer a été arrêté.

— Le roi d'Angleterre a reçu dans la matinée d'hier mardi MM. Balfour et lord Lansdowne en même temps et M. Asquith en suite, pour leur parler du budget.

— On prépare en Angleterre une campagne d'hiver monstre au sujet du Congo belge. Des milliers de discours seront prononcés jusque dans les plus petites villes.

— Le général von Pelet-Narbonne, l'un des écrivains militaires les plus réputés de l'Allemagne, est mort hier à Berlin à l'âge de soixante-neuf ans.

— Un comité vient de se former à Vienne pour réunir les fonds nécessaires à l'érection d'un monument qui consacrerait le trentième anniversaire de l'alliance austro-allemande.

— A Moscou, une élection complémentaire pour la Douma s'est terminée en faveur du candidat constitutionnel démocrate. C'est un siège perdu pour le parti octobriste.

— Le président du Mexique Diaz est parti lundi soir, à 6 h., pour la frontière nord, où il doit rencontrer M. Taft, président des Etats Unis.

— Le grand vizir turc Djavid bey et M. Deffès ont conféré hier mardi au sujet de l'emprunt turc et sont arrivés à un accord complet. L'emprunt a dû être signé ce matin mercredi.

— L'emir d'Afghanistan a fort à faire pour venir à bout des rébellions qui se produisent sur plusieurs points du pays. L'importation des armes continue activement et contribue à surexciter les passions belliqueuses des tribus afghanes, lesquelles commencent à se battre entre elles.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Le P. Benno Auracher

Suivant une information publiée par des journaux bavarois, et d'après eux par la Reichspost de Vienne, le P. Benno Auracher se serait démis de ses fonctions dans l'Ordre des Capucins. Il a quitté Rome.

Le P. Benno Auracher a été pendant quelques années démissionnaire général de l'Ordre. Il jouit d'une grande réputation en Bavière ainsi qu'en Autriche, où il a été notamment écouté comme orateur de congrès d'une imposante et persuasive éloquence.

Le doyen des évêques américains

Mgr Georges Mac Closkey, évêque catholique de Louisville, vient de mourir. C'était le doyen de l'épiscopat des Etats-Unis.

Prediction du temps

Suivant un communiqué lu, hier mardi, à l'Académie des sciences à Paris, les variations saisonnières correspondent à celles de la calotte polaire, qui est en quelque sorte le réservoir du froid de notre hémisphère. A un grand froid en Islande ou aux Feroes correspond inmanquablement quelques mois après un été froid dans la Scandinavie orientale. Le contraire a lieu dans le midi de la France et en Espagne, où l'on jouira d'une température particulièrement douce. Des observations nombreuses faites sur les points les plus opposés de l'univers corroboreraient cette affirmation.

Les changements d'adresses, pour être pris en considération, devront être accompagnés d'un timbre de 20 centimes.

L'ADMINISTRATION.



Dernière heure

Le cas de Ferrer

Madrid, 13 octobre. Le Conseil des ministres a examiné le dossier de l'affaire Ferrer et la sentence rendue par le Conseil de guerre de Barcelone.

On télégraphie de Madrid au Morning Leader que le ministère compétent a approuvé la sentence de mort contre Ferrer.

Les journaux de Barcelone d'hier soir mardi, parvenus dans la nuit à Cerbère, ne font pas mention de l'arrestation du défenseur de Ferrer.

La Tribuna dit savoir de bonne source que le Pape aurait suivi avec intérêt le développement de l'affaire Ferrer et aurait manifesté la pensée d'intervenir efficacement en faveur de Francesco Ferrer.

Une grève générale, en signe de protestation contre la condamnation de Ferrer, a été décidée pour aujourd'hui mercredi.

Le Times dit tenir d'informations provenant de bonne source qu'à Madrid on a la pleine certitude que Ferrer devait être exécuté ce matin mercredi de bonne heure.

Le Gaulois reproduit le bruit qui court à Cerbère et dans la région que Ferrer aurait déjà été exécuté.

L'Agence Havas annonce que Ferrer a été fusillé ce matin, mercredi, à 9 h.

Tamponnement

Les journaux annoncent qu'à Castellamaro-Adriatico, un express venant de Foggia a tamponné près de la gare de San Salvo un train de marchandises.

Atteints par un train

Au moment où le maître boucher Maiwald passait la voie, près de Rosenthal (banlieue de Berlin), avec un char, celui-ci fut tamponné par un train de la voie étroite de Liebenwald.

L'emprunt ture

Constantinople, 13 octobre. L'emprunt débattu entre la Banque ottomane a été signé.

L'ouragan de la Havane

Un télégramme de la Havane reproduit par les journaux dit que 500 personnes auraient péri au cours de l'ouragan qui a sévi sur Cuba.

SUISSE

Grand Conseil lucernois. Lucerne, 13 octobre. De notre corresp. — Le Grand Conseil a décidé dans sa séance de ce matin de décider pour une somme de 115,000 francs à l'achat des salines du Rhin.

L'agrandissement de Lausanne

Lausanne, 13 octobre. Le conseil communal de Lausanne, dans sa séance de hier soir, a voté un crédit de 1,293,000 fr. pour l'expropriation de 112,000 m² de terrain dans la vallée du Flon.

FRIBOURG

Elections partielles au Grand Conseil

17 octobre 1909 : CANDIDATS CONSERVATEURS

Cercle de la Sarine M. Maurice Berset Président du Tribunal

Cercle de la Gruyère M. Louis Yerly Secrétaire de la Société d'agriculture de Gruyères

Conseil d'Etat. (Séances des 9 et 12 octobre). — Le Conseil appelle M. Jean Berchier, actuellement professeur à l'école secondaire professionnelle des garçons de Fribourg.

M. J. Gorgolewski, de Kreslice (Pologne), assistant à l'Institut de physiologie de l'Université ; M. Réglé, Oscar, d'Unterhallau (Schaffhouse), assistant à l'Institut de botanique de l'Université ;

M. Chatton, Maxime, à Fribourg, chef de l'atelier de mécanique de l'Institut de physique de la Faculté des sciences ; M. Gummy, Roger, à Fribourg, préparateur à l'Institut de physique ;

M. Hüssli, Agnès, à Wangen (Solothure), institutrice aux écoles primaires allemandes de la Ville de Fribourg ; M. Pittet, Claire, à Grandvillard, institutrice à l'école moyenne-mixte de Grandvillard ;

M. Dévaud, Amédée, à Sorens, instituteur à l'école des garçons de Noréaz ; M. Michel, Alphonse, à Villarlod, instituteur à l'école mixte de Villarlod ;

M. Risse, Jean, à Pont-la-Ville, instituteur à l'école primaire de La Roche. — Le Conseil approuve les plans et devis relatifs à la construction d'une route communale Montborget-La Vouneise et autorise la commune de Montborget à entreprendre les travaux sur la base du devis de 33,000 fr.

— Il sanctionne, avec quelques modifications, le règlement soumis par la commune de Prez-vers-Siviriez pour l'entretien de ses routes communales.

Cours professionnels. — La réouverture des cours professionnels obligatoires pour apprentis a eu lieu ce matin mercredi pour la section commerciale de notre ville. Il y a quinze inscriptions pour la première année.

L'inauguration des cours pour apprentis appartenant à la section industrielle aura lieu la semaine prochaine. Les inscriptions sont reçues au bureau de l'inspecteur des apprentissages, Chancellerie d'Etat, No 21.

Les horaires de ces cours sont affichés à la vitrine placée à gauche de la porte d'entrée du pensionnat de Sainte-Ursule.

Accident. — Un soldat fribourgeois du bataillon 106, M. T. P., de Montbovon, a fait hier après midi une chute au château de Cressier-le-Landeron, où il était cantonné. Il a été relevé aussitôt et a reçu les soins les plus dévoués du capitaine-médecin Mauler, après quoi on l'a conduit à l'hôpital de Neuchâtel.

Nous avons demandé ce matin par téléphone des nouvelles de notre compatriote. On nous a déclaré que son rétablissement exigera un certain temps.

Mise au point. — M. Eliseo Bononcini, cordonnier à la rue des Alpes, n° 48, nous écrit que ce n'est pas chez lui que s'est déroulée la scène dont nous avons parlé lundi.

Théâtre de Fribourg. — C'est demain jeudi que la Tournée Vast donnera sa représentation de Jeanne d'Arc, l'œuvre pathétique et intéressante de Soumet. Mme Madeleine La Roche, la grande artiste du Vaudeville, incarnera la noble héroïne, à laquelle elle prête des accents énergiques et un charme exquis.

Le succès sera très grand, car la pièce est remplie de belles scènes dramatiques et de coups de théâtre saisissants et imprévus ; et il y aura foule pour fêter l'œuvre et les artistes de la Tournée Vast.

Le lever du rideau est fixé à 8 1/2 h. Voici la liste des tableaux : Prologue : Humble paysan lorrain ; L'apparition de sainte Catherine. 1<sup>er</sup> acte : Jeanne est dans les fers ; la France est victorieuse. 2<sup>me</sup> acte : le fils de Jean Sans-Peur ; Traître envers sa patrie. 3<sup>me</sup> acte : le tribunal inique ; Juges, c'est moi qui vous accuse ! 4<sup>me</sup> acte : la Sentence ; Bourgeois provoque Bedford. 5<sup>me</sup> acte : le bâcher ; Héroïne et Martyr ; Le calvaire d'un père ; Apothéose.

Etat civil de la ville de Fribourg

9 octobre. — Städeli, Clara, fille de Jean, cordonnier, de Bassersdorf (Zurich), et d'Anna, née Kunz, Jolival.

Poncet, Jeanna, fille de Théophile, agriculteur, de Neyruz, et de Marie, née Hett, Neuveville, 49.

11 octobre. — Mohr, Camille, fils d'Arnold, et de Josephine, née Bidoux, comptable, de et à Fribourg, 22 ans, rue du Pont-Suspendu, 93.

Les aviculteurs fribourgeois au concours d'Yverdon

La section d'Yverdon de la Société cantonale des aviculteurs vaudois avait organisé, samedi 9 et dimanche 10 octobre, un marché concours avicole. Bien plus, elle avait eu l'amabilité d'inviter la Société ornithologique de Fribourg à

au bonnet. Quicherat en explique la raison : l'état de la tête inspirait mille craintes. Le collage de Montaigu, dont M. Marcel Godet nous parle fort heureusement dans la Revue des études rablatiennes, justifié à cet égard le renom qu'Erasmus et Rabelais lui consacraient : ses élèves étaient tous assurés d'en emporter quelque chose.

A Montaigu, alluait le peuple des pauvres, et ce peuple avait du linge qu'on lui donnait par charité. Avant de coucher dans leur dortoir noir, ces malheureux campaient dans des maisons empesées et moissies. Quand ils pouvaient s'étendre sur une paille sèche, ils gardaient leur froc pour être, au premier signal, plus tôt levés.

Voulait-on détruire les colonies malfaisantes d'insectes ? La légende de 1503 parlait d'un lieu solitaire où l'on conduisait les victimes. Elle décidait aussi que tout nouvel être serait, dès son arrivée, exactement tordu. Après quoi, les chevres seraient coupés deux fois l'an : en mars, la semaine de Saint Grégoire, on les tailleraient au-dessus du poigne, parce que la saison n'était pas encore très chaude ; en juin, entre les fêtes de Saint-Darnabé et de Saint Jean, on raserait énergiquement toutes les toisons.

MOT DE LA FIN

La vie hiérarchique à Paris. Le chef de cabinet au secrétaire : — Veuillez, Monsieur, donner des ordres pour faire atteler le coupé de Son Excellence le Ministre !

Le secrétaire, à la loge de l'huissier : — Faites atteler la voiture du patron ! L'huissier, chez le cocher : — Hé ! Joseph ! attelle ton canasson à la bagnole du singe !

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Exploits de chauffeurs. — Des cyclistes rentrant à Nancy (Meurthe et Moselle), dimanche, ont trouvé, près du village d'Essey, sur la route de Château-Salins, le cadavre mutilé d'un vieillard. Plus loin ils rejoignirent une femme qui marchait avec peine et se lamentait. Ils apprirent d'elle que peu auparavant, alors qu'elle était sur la route en compagnie de M. Thirion, fabricant de meubles à Nancy, une automobile filant à toute allure les avait tous deux renversés ; elle en avait été quitte pour de fortes contusions. Quant à M. Thirion, il avait été tué net. Près du lieu de l'accident, on a retrouvé le porte-lanterne d'une auto, mais les traces du véhicule tamponneur n'ont pu être retrouvées.

Suicide d'un caissier. — Le maître d'école Kuterbach, de Rokytnik (Bohême), ancien candidat socialiste au Reichsrat autrichien, s'est suicidé avant que l'on procédât à la revision de la caisse Raiffeisen qu'il gérait. Il l'avait complètement pillée.

Empoisonnés par des champignons. A Concoregno, près de Monza (province de Milan), deux familles ont été empoisonnées par des champignons vénéneux. Sur quinze personnes, sept sont mortes dimanche soir. Les autres sont toujours en danger.

Tempête en Amérique. — Lundi, un ouragan a dévasté la Havane et l'ouest de l'île de Cuba. Il y a cinq morts et vingt-cinq blessés. Une cinquantaine de chalands ont sombré dans le port de la Havane.

Les dégâts sont évalués à un million de dollars. L'hôpital des tuberculeux d'Arroyo-Arango s'est écroulé. De nombreux malades ont été blessés.

La tempête s'est également déchaînée sur les côtes de la Floride, où les dégâts sont évalués à 2 millions de dollars. Plusieurs centaines d'habitations en briques et neuf manufactures de cigares ont été détruites.

La loi martiale a été proclamée pour empêcher le pillage des ruines.

Sources de pétrole. — Un capitaine de vaisseau a informé le bureau hydrographique des Etats-Unis que trois sources de pétrole jaillissent dans le golfe du Mexique à 160 milles au sud-est de Galveston. Des sondages ont permis de constater que ces sources sont à 500 brasses de profondeur.

SUISSE

Assassinat. — A Chiasso, hier matin, on a trouvé assassinée dans son lit une vieille femme, âgée de 76 ans, nommée Thérèse Papis. La victime avait reçu plusieurs coups de couteau et un grand couteau était encore plongé dans sa gorge au moment de la découverte du crime. Le fils de la victime, Alexandre Papis, a été arrêté. Il est âgé de 45 ans et a déjà été condamné à deux ans et demi de réclusion. De graves présomptions pèsent sur lui. Une enquête est ouverte.

Les truites de l'Aar. — On confirme de source autorisée que la crainte exprimée par le Dr Sourbeck, inspecteur fédéral de la pêche, au sujet de l'épizootie qui s'est abattue sur les truites de l'Aar, est bien la furunculose qui a déjà causé des dégâts importants dans les rivières du sud de l'Allemagne. Des mesures ont été prises pour enrayer, dans la mesure du possible, le développement de cette épizootie.

Un berger de 90 ans. — Il vient de mourir à Dalvazza, dans le Prelligau (Grisons), un nonagénaire qui était berger dans les montagnes de son village depuis l'âge de 8 ans.

Wagons-glacières. — Lundi matin est arrivé en gare de Genève le premier wagon-glacière, dit : athermique, qui ait pénétré en Suisse. Il venait d'Arcahon avec de nombreuses caisses de poissons des Pêcheries de Gascogne. Le wagon athermique ne contient pas de glace. Il renferme quatre appareils, un réfrigérant, un condenseur, un compresseur et un régulateur, qui maintiennent constamment la température vers 0 degré. Le condenseur est sous la voiture, le réfrige-

rant au plafond, et les deux autres appareils dans l'intérieur du wagon. Ces divers appareils sont reliés par des tuyaux à travers lesquels circulent les matières réfrigérantes qui, à mesure qu'elles se réchauffent dans le réfrigérant, repassent dans le condenseur pour s'y refroidir à nouveau.

Grâce à un ingénieux dispositif et bien qu'ils ne soient activés ni par l'électricité ni par aucun mouvement autre que celui du convoi auquel le wagon athermique est rattaché, ces appareils fonctionnent aussi bien pendant les arrêts du train que lorsque celui-ci est en marche. Le prix d'un de ces utiles wagons est d'une douzaine de mille francs. La Compagnie française des wagons athermiques en a déjà vingt-six, servant au transport des viandes, des beurres et des poissons.

Un wagon peut transporter 2000 à 2500 kilogrammes de viande, qu'on accroche à des barres de fer placées vers le plafond, à côté du serpent réfrigérant.

AVIATION

Le dirigeable italien a quitté hier mardi à 2 h. 30 de l'après-midi son hangar du lac Bracciano et est arrivé à Rome à 2 h. 32. Après avoir effectué de remarquables évolutions au-dessus de la ville, il a atterri sur la Place d'Armes pour prendre à bord le colonel Morris, chef de la brigade des aérostiers. Il a ensuite repris le vol et a traversé la ville à une hauteur de 150 mètres et a passé au-dessus du Quirinal. Après un nouvel atterrissage, il est reparti à 4 h. 25 pour Bracciano.

Corolles fanées

Ve pleure sur les fleurs fanées Que les nuits d'automne ont glanées Avant l'approche du matin ; Un rayon de l'aube naissant A leur corolle pâissante Aurait rendu son premier teint.

Si courte hélas ! est la distance Entre la joie et la souffrance Que les morts touchent les berceaux ; Et souvent la main la plus chère Peut d'une caresse légère Ouvrir la route des tombeaux.

Chaque vie est comme une rose : La plus grande est si peu de chose Qu'une larve peut la remplir ; Et la plus solide est si fragile Qu'il suffit d'un léger coup d'aile Pour la briser et la flétrir. G. C.

VARIÉTÉS

RIEN

De M. Henri Lavedan : On a fait à ce pauvre Louis XVI un crime de son « journal », sur les pages duquel, pendant les terribles événements qu'il traversait, martyr débonnaire, il se bornait à écrire à la date de chaque jour : rien. 5 et 6 octobre : rien.

Le 10 août : rien. Toujours rien. Ah ! que l'on a tort de s'indigner ! Vous étiez dans le vrai, fils de saint Louis ! J'aime mieux votre rien énigmatique, impuissant et désemparé, triste et formidable, que n'importe quelle littérature royale en vue de la postérité, ou bien des torrents d'ergotages, de récriminations, d'excuses, de désespoir et de regrets. Rien est noble, digne, tranchant, et ne manque pas d'une certaine hauteur héroïque. Non, mais que voulez-vous qu'écrive l'honnête Bourbon sur le petit calepin, seul et dernier confident de sa chute ? Liberté d'esprit, temps, moyens, tout lui manquant pour délayer, pour penser et tracer autre chose que les quatre lettres de ce mot immense.

Dans ce rien qui retombe à chaque feuilleilte comme un glas de soumission chrétienne et de sacrifice, je vois, moi, les mondes de réflexions qu'il représente, si nombreuses et si amères qu'il n'y avait qu'un terme propre pour les exprimer et les résumer aux barrières du Louvre et du tombeau : rien.

Et d'ailleurs, ce qualificatif du néant ne contient-il pas tout ? Quand vous écrase le poids d'un chagrin démesuré, d'un douteux secret, d'un mal physique ou moral impossible à soutenir, que répondez-vous à l'ami qui, bouleversé par l'altération de vos traits, vous embrasse et vous presse : « Que vous arrive-t-il ? Qu'avez-vous ? — Rien », lui donnant ainsi, par une magnifique et valeureuse ironie, la plus juste idée de votre peine. Les grandes douleurs sont muettes. Lorsque, après avoir bien gémi, crié, elles ne trouvent plus de voix ni de larmes, alors elles se taisent pour entrer dans le sombre royaume du rien. Aussi, ce dernier soupir, à peine parlé, qui s'échappe des lèvres et ne se recueille qu'au paroxysme du malheur et de la souffrance, est une exhalation sacrée. Il signifie que d'ici-bas l'on n'attend plus quoi que ce soit et que l'espérance, avec l'âme déjà presque détachée, s'achemine vers le ciel.

Interrogez le veuf maigre et blanchi : « Qu'avez-vous ? — Rien. Ma femme est morte. »

Voici le condamné que l'on réveille avant l'échafaud : « Que désirez-vous ? Rien. »

— Sens-tu quelque chose ? demandait le tortionnaire romain au martyr des arènes, et le martyr, sous la torche ou les couteaux, disait en souriant : Rien.

Etat civil de la ville de Fribourg

9 octobre. — Städeli, Clara, fille de Jean, cordonnier, de Bassersdorf (Zurich), et d'Anna, née Kunz, Jolival.

Poncet, Jeanna, fille de Théophile, agriculteur, de Neyruz, et de Marie, née Hett, Neuveville, 49.

11 octobre. — Mohr, Camille, fils d'Arnold, et de Josephine, née Bidoux, comptable, de et à Fribourg, 22 ans, rue du Pont-Suspendu, 93.

NAISSANCES

9 octobre. — Städeli, Clara, fille de Jean, cordonnier, de Bassersdorf (Zurich), et d'Anna, née Kunz, Jolival.

Poncet, Jeanna, fille de Théophile, agriculteur, de Neyruz, et de Marie, née Hett, Neuveville, 49.

DÉCÈS

11 octobre. — Mohr, Camille, fils d'Arnold, et de Josephine, née Bidoux, comptable, de et à Fribourg, 22 ans, rue du Pont-Suspendu, 93.

# Agence A. PERROUD

2, rue de Lausanne, FRIBOURG

Assurances de toute nature.  
Renseignements commerciaux.  
Vente et achat d'immeubles.  
Gérance et location.  
Recouvrements.

## On offre à vendre

7. **Fribourg-Ville**: Quartier des Places. Maison d'habitation, 4 étages, bon rapport.
7. » » Quartier des Places. Maison avec magasin, 4 étages, bon rapport.
12. » » Hôtel de 2<sup>e</sup> rang, centre de la ville. Excellente clientèle. Très beau café, beau jardin avec arbres fruitiers, local de plusieurs sociétés.
14. » » Quartier de Pérolles. Très jolie villa, 2 étages, 10 chamb., jardin avec arbres fruitiers, eau, gaz, etc.
16. » » Quartier Beauregard. Jolie maison de rapport, 3 étages, grand jardin, vue magnifique.
17. » » Maison d'habitation, 7 locataires. Eau. On ferait aussi échange.
21. » » Quartier des Places. Maison de rapport, 3 étages.
22. » » Quartier des Places. Jolie maison de rapport, 3 étages.
33. » » Maison au Champ des Cibles.
34. » » Maison avec jardin-place à bâtir.
35. » » Maison spacieuse. Situation avantageuse, 2 magasins. Bon rapport assuré.
38. » » Maison, 3 logements, jardin.
39. » » Maison avec jardin.
43. » » Pérolles. Maison de bon rapport.
44. » » Champ des Cibles. Maison locative. Près de la gare. Maison, cour et jardin. Spacieux logements, buanderie.
3. **Près de la ville**: Maison de 2 logements, grange, écurie, verger.
4. » » Maison, grange, écurie, 6 poses de terre.
6. » » Maison, grange, écurie, 4 poses de terre.
31. » » Domaine de 8 poses, 2 bâtiments. Convient pour élevage de volaille, etc.
32. » » Maison, jardin, 2 logements.
36. **Villars-sur-Glâne**: Maison avantageusement située, au bord de la route. Terrain à vendre à proximité.
37. **Basle-Gruyère**: Domaine 20 poses en un seul mas. Spacieuse maison neuve. Eau, lumière électrique. 2 poses de bois. Maraîche de 10 poses avec bois d'avenir. Situation avantageuse.
30. **District de la Singine**: 3 maisons dont une avec scierie, une autre avec atelier de menuiserie. Eau constante pour la force. Machines et lumière électriques. Jardin, vergers, 2 poses de terre.
42. » » Domaine de 6 poses, pré et bois à 15 m. d'une importante localité. Station de chemin de fer. Entrée au printemps 1910.
1. **Treyvaux**: Joli domaine de 16 1/2 poses, excellent terrain.
2. **Corninbeuf**: Domaine de 3 poses, jolie maison, verger.
3. **Alterswil**: Domaine de 3 poses, maison, bon terrain.
5. **Estavayer-le-Lac**: Maison, boulangerie, magasin, eau, lumière électrique.
- » » Maison d'habitation, 5 chambres, eau.
8. **Broc**: Maison avec boulangerie, épicerie, 10 logements, bon rapport.
10. **District de la Gruyère**: Grande maison pouvant servir de pensionnat, pension de famille, ayant locaux pour au moins 30 personnes, au besoin avec ferme et campagne, le tout idéalement situé.
18. Maison d'habitation de 2 logements.
20. Jolie maison d'habitation, près d'une gare. Convient pour une petite pension. (H 3587 F) 1404
11. **Châtel-Saint-Denis**: Maison de 2 étages, 7 chambres, bien située; au rez de chaussée, local pour atelier ou dépôt. Eau.
- » » Maison de 3 étages, 18 chambres, bien située; au rez-de-chaussée, 3 locaux pour dépôt ou atelier. Jardin, eau.
13. **Morat**: 2 maisons avec jardins, café restaurant. Très belle et bonne situation.
15. **District du Lac**, partie catholique française: Domaine de 70 poses.
19. **District de la Sarine**: A 1 lieue de Fribourg. Jolie maison de 2 logements. Grange, écurie, eau, verger, jardin de 1 1/2 pose.
24. » » Domaine de 8 poses, pré et champ et 2 1/2 poses bois.
27. » » Domaine de 35 poses, bonne terre.
28. » » Petite maison, genre chalet, avec un peu de terre, suivant désir.
29. » » Près de Fribourg. Maison avec café et 7 poses de terre.
23. **District de la Broye**: Près d'Estavayer. Jolie maison avec 1 pose de terre, jardin, belle vue sur le lac.
26. » » Domaine de 9 poses, bonne terre.
25. **District de la Glâne**: Domaine de 4 1/2 poses, bonne terre.
40. » » Domaine de 30 poses, bois, scierie et batteuse.
41. **Bulle**: Maison, boulangerie, magasin, 6 logements. Occasion avantageuse.

## On demande à acheter

1. **Domaine de 3 ou 4 poses, près de Fribourg**. On paierait 4500 fr. au comptant.
2. » » avec un peu de terre, près de Fribourg.
3. **Maison**
4. **Domaine de 7 à 8 poses, 3000 fr.** au comptant au minimum.
5. » » de 5 à 10 poses, bien situé, près de Fribourg; paiement comptant.
6. » » de quelques poses.
7. » » près de la ville.
8. **Boulangerie**, avec ou sans magasin.
9. **Domaine d'environ 6 poses, près de la ville de Fribourg**.
10. » » de 7 à 8 poses, 4 à 5000 fr. comptant.
11. » » de 15 à 25 poses, 4 à 5000 fr. comptant.
12. **Petite propriété, maison, écurie et un peu de terre, près de Fribourg**.
13. **Maison près de la gare, avec un peu de terre attenante**.
15. 21. 22. 3 domaines de petite contenance, dans les environs de Fribourg.
14. 16. 19. 20. 4 domaines de 30 à 100 poses.
17. 23. 2 domaines de 3 à 10 poses.
18. **Maison, si possible avec jardin, en ville ou aux environs**.
24. **Forge**.

## On offre à louer

1. **Boulangerie et magasin**.
2. **Domaine de 46 poses dans le district de la Glâne**.

## On demande à louer

1. **Boulangerie avec magasin ou café**.
2. **Domaine de 30 à 60 poses**.
3. » » de 30 à 50 »
4. » » de 15 à 25 »
5. **Un bon café** On pourrait entrer tout de suite.
6. **Domaine de 30 à 60 poses**.
7. **Domaine de 10 à 12 poses**.

## MODES

Dès jeudi 14 octobre

## EXPOSITION DE CHAPEAUX

Modèles de Paris

M<sup>lle</sup> LAUGIER, Grand'Rue, 11, 1<sup>er</sup> étage.

# FOIRE DE FRUTIGEN

Vendredi 15 octobre 1909

Pas d'avant-foire.

Grande affluence de bétail.

## THÉÂTRE DE FRIBOURG

Tournée VAST

Bureau: 7 1/2 h. Jeudi 14 octobre 1909 Rideau: 8 1/4 h.

Représentation de gala pour les familles

Pour la 1<sup>re</sup> fois à Fribourg:

### Jeanne d'Arc

Pièce dramatique en cinq actes et un prologue  
d'Alexandre SOUMET, de l'Académie française

PRIX DES PLACES:

Loges de face, 6 fr.; Loges de côté, 1<sup>er</sup> rang, 4 fr., 2<sup>e</sup> rang, 3 fr. 50; Parquet, 3 fr.; Parterre, 2 fr.; Galerie, 1 fr.

Location dès mardi 13 octobre, au magasin de musique, 29, rue de Lausanne. H 4283 F 4125

## Clinique pour enfants

du Dr L. de Reynier, à Leyzin (alt 1300 m.). Traitement par la cure d'altitude combinée à l'héliothérapie (cure de soleil) des enfants scrofuleux, rachitiques, anémiques, faibles de constitution et à hérité tuberculeuse, etc.  
On n'accepte aucune tuberculose, soit chirurgicale ouverte, soit pulmonaire. H 24497 L 3052

## PERDU

aux dernières manœuvres entre  
Valton-Rueyes-L-Prés-Grandcour

montre argent

avec chaîne niellée. Renvoyer contre bonne récompense au lieutenant G. Matthey, Régie des alcools, Berne. 4123

Famille distinguée résidant à Milan, parlant le bon italien,

demande demoiselle

française pour soigner 2 enfants. Bonnes références et caractère sérieux indispensables. Adresser les offres avec photogr. à Antoni, villa già Ponti, à Brunate sur Como (Italie).

L. CLERC  
couturière

avise les dames de la ville qu'elle a transféré son atelier de couture, rue de Lausanne, N° 16. 4171

## MODES

Dès jeudi 14 octobre

## EXPOSITION DE CHAPEAUX

Modèles de Paris

M<sup>lle</sup> POFFET

4, Rue de Romont, 4

ENTRÉE RUE DU TIR

## Grandes mises de bétail

Pour cause de mise à bail, le soussigné exposera en mises publiques, le mardi 19 octobre prochain, dès midi précis, devant son domicile à l'Hôtel de la Belle-Croix, à Romont, 30 vaches fraîches vélées ou prêtes au veau, 5 génisses de l'année, 5 taureaux primés pie rouge et pie noir, 10 chevaux rentrant du service militaire et 1 poulain de 7 mois. Très favorables conditions de paiement. 4174-1651

L'exposant: Ernest Dunand, à la Belle-Croix, Romont.

## PARIS HAUTE MODE GENÈVE

Maison de Remy et C<sup>ie</sup>

EXPOSITION DE MODÈLES

Hôtel Suisse, Salons 7 et 8,

FRIBOURG 4137

lundi 11, mardi 12 et mercredi 13 octobre

## CHOUROUTE FINE

excellente qualité en selles de 25 et 50 kg.

chez J. ANDRES, négociant, à Fribourg

# OFFRES AVANTAGEUSES

## Comptoir Modes

Toques marabout, mi-confec-tionnées, en différen-tes teintes, 8 50, 7 50 **4.95**

Toques fourrure imitation, skungs ou loutre, garnies fantaisie, 7 50 **5.90**

Béguins pour bébés de 1-2 ans, en mousseline soie coulisée et fourrure **5.90**

Chapeaux pour fillettes, forme cloche, en feutre pelucheux, garnis de rubans. **4.75**  
Stock en blanc, gris, bois joli, faïence, bronze, noir

Bandes marabout en taupe, prunelle, vert naturel, noir, blanc, le mètre 2.50, 1.25, 0.95 **0.55**

Ruban velours soie, envers satin, noir et différentes teintes, le mètre: 1.25, 0.95 **0.75**

Bandes meluzine, toutes nuances. Le mètre **2.50**

Voilettes en tulle, grands dessins dernière nouveauté, en noir, vendange, lotus, mordoré, marin, bronze, prunelle, blanc, taupe. 1.45, 1.95 **1.10**

SALON: Grande Exposition des chapeaux modèles de Paris, qui ne sont pas exposés dans nos vitrines. **5.90**



Chapeau « Jeannette », la passe en velours, le fond drapé en satin liberty, garni biais de velours et fantaisie plumes. En stock: noir, marin, bronze, taupe, marron

**6.90**



Chapeau « Isabelle », en feutre, garni draperie satin et velours formant choux sur le devant, orné plumes fantaisie. En stock: lotus, vendange, noir, marron, russe

**5.90**



Chapeau « Liane », la passe en moire, le fond en velours coulisé, garni draperie de ruban et fantaisie, plumes souples

**6.90**



Chapeau « Lucy », en feutre garni satin et velours coulisé, orné capuchon et plumes fantaisie

**5.90**

# Maison S. KNOPF

FRIBOURG